

Chantal Royer Marie-Michèle Duquette		
Département d'études en loisir, culture et tourisme		
Hiver 2021		
SLO6084-00	Méthodes de recherche appliquées aux études en loisir, culture et tourisme (3 crédits)	Sans niveau
Sigle du cours et groupe	Titre du cours	Niveau (Année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Ce cours vise à approfondir la connaissance des méthodes de collecte de données quantitatives, qualitatives ou mixtes dans le contexte de recherches en loisir, culture et tourisme et par rapport aux concepts liés à ces méthodes. Une exploration de ces approches en fonction des critères de scientificité propres à diverses postures épistémologiques sera proposée ainsi qu'une analyse critique des résultats de recherches qualitatives, quantitatives ou mixtes. Approfondissement des notions d'approches inductives et hypothético-déductives. Une première partie du cours vise à approfondir la connaissance de divers modes de collectes de données et d'analyses qualitatives (entrevue semi-dirigée, groupe de discussion, analyse documentaire, méthodes visuelles, etc.) ainsi que de leur portée et limites. Sera aussi abordée la compréhension de méthodes d'analyse qualitative des données (analyse de contenu, analyse par questionnement analytique, etc.) en fonction de diverses perspectives (théorisation ancrée, phénoménologie, ethnographie). Une introduction à l'utilisation de progiciels, tel NVivo ou autres, complètera le tout. La seconde partie du cours visera à approfondir les connaissances des modes de collecte de données quantitatives (sondages, instruments de mesure standardisés, analyse secondaire, approche par indicateurs, etc.) ainsi que de leur portée et limites. Sera également abordée l'analyse statistique des données (analyses descriptives, inférentielles et corrélationnelles), avec le progiciel SPSS ou autres, ainsi que la présentation et l'interprétation des résultats statistiques. Enfin, une introduction à l'utilisation de méthodes mixtes et à l'interprétation de leurs résultats selon différentes approches (séquentielle, imbriquée, etc.) sera présentée.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL DU COURS

Connaître les principales modalités de collectes et d'analyse de données qualitatives et quantitatives appliquées au contexte de la recherche en loisir, culture et tourisme.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Comprendre la portée et les limites de divers modes de collectes de données quantitative (sondages, instruments de mesure standardisés, analyse secondaire, etc.);
2. Comprendre les conditions liées à la mesure (construction d'outils de mesure, validité de concept et mesure, qualités psychométriques des outils de mesures, etc.)
3. Connaître, comprendre et appliquer l'analyse statistique de recherche à l'aide du progiciel SPSS;

4. Connaître, discuter et appliquer des méthodes de recherche qualitative utilisées en sciences sociales, tout particulièrement divers types d'entretiens, d'observations et d'analyses documentaire;
5. Comprendre les principes fondamentaux de l'analyse qualitative et réaliser des analyses à l'aide du logiciel NVivo.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

<i>Dates des rencontres</i>	<i>Contenu sommaire peut être sujet à changement</i>	<i>Lectures, travaux et directives peut être sujet à changement</i>	<i>* Type d'interaction: en présentiel, à distance en mode synchrone, à distance en mode asynchrone</i>
Cours 1 15 janvier 2021 (CR et MMD)	Introduction, présentation du plan de cours et des travaux. Notions sur le développement d'outils de mesure Atelier SPSS 1 (Thèmes 1 et 2)	Lectures obligatoires Corbière & Fraccaroli (2014). Durand et Blais (2016). Chapitre 9	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 2 22 janvier 2021 (MMD)	Notions sur la collecte et la présentation des données quantitatives Atelier SPSS 2 (Thèmes 4 à 6)	Lectures obligatoires Fortin & Gagnon (2016) (pp.324- 355)	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 3 29 janvier 2021 (MMD)	Notions sur l'interprétation des données quantitatives Atelier SPSS 3 (Thèmes 7,8,9 et 15)	Lectures obligatoires Laurencelle, L. (2005). Stafford, J., & Bodson, P. (2006) Remise du travail sur le développement d'un outil de mesure à remettre sur le portail avant le 31 janvier à 23h59 (15 %)	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 4 5 février 2021 (MMD)	Atelier SPSS 4 (Thèmes 10, 11) Analyse de questions de recherche et test d'hypothèses		<i>à distance en mode synchrone</i>

Cours 5 12 février 2021 (MMD)	Atelier SPSS 5 (Thèmes 12, 13 et 14) Analyse de questions de recherche et test d'hypothèses (suite)		<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 6 19 février 2021 (MMD)	Atelier SPSS 6 (préparatoire) Rencontre individuelle (1er partie)	Remise du travail sur l'analyse des résultats et des limites de l'outil sur le portail avant le 21 février 23h59 (15 %)	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 7 26 février 2021 (MMD)	Recherche évaluative et méthodes mixtes Rencontre individuelle (2e partie)	Lectures obligatoires Levin-Rozalis, M. (2012). Remise de l'exercice synthèse sur le portail avant le 11 mars 23h59 (20 %)	<i>à distance en mode synchrone</i>
5 mars 2021	Semaine de relâche		
Cours 8 12 mars 2021 (CR)	Introduction aux méthodes de recherche qualitative et à la pensée qualitative.	Directives à venir.	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 9 19 mars 2021 (CR)	Les entretiens de recherche : types d'entretiens, processus, travail pratique. Le journal de bord du chercheur.	Lecture obligatoire: Savoie-Zajc, L. (2016). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier & I. Bourgeois (pp. 337-364).	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 10 26 mars 2021 (CR)	Les entretiens de recherche : analyse des données d'entretien, logiciel NVivo, travail pratique.	Lecture obligatoire: Blais & Martineau (2006). L'analyse inductive générale... dans <i>Recherches qualitatives</i>	<i>à distance en mode synchrone</i>
2 avril 2021	Vendredi Saint - congé		
Cours 11 9 avril 2021 (CR)	Les documents : types de documents, usages, travail pratique, analyse.	Lecture complémentaire : Leray, C., & Bourgeois (2016). L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier & I. Bourgeois (pp. 427-454). Remise 1 du travail de recherche qualitative (entretiens) (15 %)	<i>à distance en mode synchrone</i>

Cours 12 16 avril 2021 (CR)	L'observation en recherche qualitative : types d'observations, processus, notes de terrain, travail pratique, analyse.	Lecture obligatoire : Martineau S. (2016). L'observation directe. Dans B. Gauthier & I. Bourgeois (pp. 315-334).	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 13 23 avril 2021 (CR)	L'entretien de groupe: considérations théoriques et pratiques.	Conférence-atelier avec Colette Baribeau Lecture: seront indiquées en classe.	<i>à distance en mode synchrone</i>
Cours 14 30 avril 2021 (CR)	Présentation orale du travail de recherche qualitative (10 %)	Date limite pour le dépôt du travail de recherche qualitative (25 %)	<i>à distance en mode synchrone</i>

* La répartition doit être conforme au seuil minimal d'interactions et d'échanges en mode synchrone entre l'enseignant-e et ses étudiants établi par le comité de programme concerné.

5. FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

- Exposés
- Lectures et discussion
- Conférences
- Travaux pratiques et laboratoire d'analyse (NVivo et SPSS)

6. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages obligatoires

- Carbonneau, H., & Belley-Ranger, É. (2016). *Cahier SPSS*. Trois-Rivières : Université du Québec à Trois-Rivières.
- Bouchard, S., & Cyr, C. (2005). *Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique*, Presses de l'Université du Québec
- Gauthier, B. (2016). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Provost, M., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2016). *Normes de présentation d'un rapport de recherche* (5^e éd.). Trois-Rivières : Les Éditions SMG.

Ouvrages complémentaires

- Albarello, L., Bourgeois, E., & Guyot, J.-L. (2007). *Statistique descriptive: Un outil pour les praticiens-chercheurs* (2e éd.). Bruxelles: De Boeck Supérieur.
- Arborio, A.-M., & Fournier, P. (2010). *L'observation directe* (3e éd.). Paris : Armand Colin.
- Baribeau, C. (2005). Le journal de bord du chercheur. *Recherches qualitatives*, 2, 98-114. http://www.recherchequalitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v2/CBaribeau%20HS2-issn.pdf
- Bertaux, D., & de Singly (2010). *Le récit de vie* (3e éd.). Paris : Armand Colin.
- Blais & Martineau (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26\(2\)/blais_et_martineau_final2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(2)/blais_et_martineau_final2.pdf)
- Boutin, G. (2007). *L'entretien de groupe*. Montréal : Éditions Nouvelles.

- Boutin, G. (2018). *L'entretien de recherche qualitatif : théorie et pratique* (2e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Corbière, M., & Fraccaroli, F. (2014). La conception, la validation, la traduction et l'adaptation transculturelle d'outils de mesure : des exemples en santé mentale et travail. Dans N. Larivière & M. Corbière (Éds.), *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*, Bibliothèque numérique canadienne. Collection des éditeurs canadiens. (pp. 577-624). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Corbière, M., & Larivière, N. (2020). *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé* (2e éd.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Creswell, J. W. (2014). *Research design : qualitative, quantitative, and mixed methods approaches* (4e éd.). Thousand Oaks: Sage publications.
- Creswell, J. W., & Plano Clark, V. (2018). *Designing and conducting mixed methods research* (3e éd.). Thousand Oaks: Sage publications.
- Duchesne, S., & Haegel, F. (2005). *L'entretien collectif*. Paris : Armand Colin.
- Durand, C., & Blais, A. (2016). Le sondage. Dans B. t. Gauthier & I. Bourgeois (Éds.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6e éd., pp. 455-502). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Field, A. P. (2018). *Discovering statistics using IBM SPSS statistics* (5e éd.). Thousand Oaks: Sage publications.
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (3e éd.). Montréal: Chenelière éducation.
- Gubrium, J.F. (2012). *The Sage Handbook of interview research: the complexity of the craft*. Thousand Oaks: Sage.
- Hall, C.M. (Éd.) (2011). *Fieldwork in tourism: methods, issues and reflections*. New York: Routledge.
- Henderson, K.A. (2006). *Dimensions of choice: qualitative approaches to parks, recreation, tourism, sport, and leisure research* (2e éd.). State College, PA : Venture Publishing.
- Houlfort, N., & Laurent, F.-A. (2014). Les régressions linéaires et logistiques : illustration de la prédiction de l'anxiété chez les enseignants. Dans N. Larivière & M. Corbière (Éds.), *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*, Bibliothèque numérique canadienne. Collection des éditeurs canadiens. (pp. 421-444). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Karsenti, T., & Savoie Zajc, L. (2018). *La recherche en éducation : étapes et approches* (4e éd.). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Kaufman, J.-C. (2016). *L'entretien compréhensif* (4e éd.). Paris : Armand Colin.
- Lachance, L., & Raïche, G. (2014). Analyses de variance univariée et multivariée : illustration de l'analyse des problèmes de comportement chez les jeunes ayant une déficience intellectuelle selon le sexe et le niveau de déficience. Dans N. Larivière & M. Corbière (Éds.), *Méthodes qualitatives, quantitatives et mixtes : dans la recherche en sciences humaines, sociales et de la santé*, Bibliothèque numérique canadienne. Collection des éditeurs canadiens. (pp. 353-396). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Laurencelle, L. (2005). Les analyses statistiques. Dans S. p. Bouchard & C. Cyr (Éds.), *Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique* (2e éd., pp. 361-406). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Miles, M.B., & Huberman, A.M. (2003). *Analyse des données qualitatives* (2e éd.). Paris : De Boeck.
- Miles, M. B., Huberman, A. M., & Saldaña Johnny. (2020). *Qualitative data analysis : A methods sourcebook* (4e éd.). Thousand Oaks: Sage publications.
- Mucchielli, A. (Éd.) (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (3e éd.). Paris : A. Colin.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (3e éd.). Paris : Armand Colin.

- Philimore, J., & Goodson, L. (Éds) (2004). *Qualitative research in tourism: ontologies, epistemologies and methodologies*. New York: Routledge.
- Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, & Pires (1997). *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaétan Morin éditeur.
- Py, B. (2007). *La statistique sans formule mathématique : [comprendre la logique et maîtriser les outils]*. Paris: Pearson Education.
- Reid, L. (2005). Les sources d'invalidité et de biais. Dans S. p. Bouchard & C. Cyr (Éds.), *Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique* (2e éd., pp. 27-85). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Ridde, V., & Dagenais, C. (2012). *Approches et pratiques en évaluation de programmes* (Nouv. éd. rev. et augm. éd.). Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Sabourin, S., Valois, P., & Lussier, Y. (2005). L'utilisation des questionnaires en recherche. Dans S. p. Bouchard & C. Cyr (Éds.), *Recherche psychosociale : pour harmoniser recherche et pratique* (2e éd., pp. 279-320). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Salmons, J. (2015). *Qualitative online interviews* (2e éd.). Thousand Oaks: Sage publications.
- Saporta, G. (2011). *Probabilités, analyse des données et statistique* (3e éd.). Paris: Technip.
- Savoie-Zajc, L. (2016). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier & I. Bourgeois (Éds.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6e éd., pp. 337-364). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Stafford, J., Bodson, P., & Stafford, M.-C. (2006). L'analyse des données. Dans J. Stafford, P. Bodson & M.-C. Stafford (Éds.), *L'analyse multivariée avec SPSS* (pp. 3-32). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Stafford, J., Bodson, P., & Stafford, M.-C. (2006). *L'analyse multivariée avec SPSS*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Strauss, A., & Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative*. Fribourg : Academic Press.
- Tabachnick, B. G., & Fidell, L. S. (2013). *Using multivariate statistics* (6e éd.). Boston: Pearson Education.
- Veal, A. J. (2014). *Research methods in sport studies and sport management : A practical guide*. London: Routledge, Taylor & Francis Group.
- Veal, A. J. (2018). *Research methods for leisure and tourism* (5e éd.). Harlow, England: Pearson.

7. AUTRES INDICATIONS

Coordonnées et disponibilités de la chargée de cours et de la professeure

Marie-Michèle Duquette, Chargée de cours, Études en loisir, culture et tourisme

Courriel : Marie-Michele.Duquette@uqtr.ca

Disponibilité : Veuillez prendre rendez-vous par courriel

Chantal Royer, professeure, Études en loisir, culture et tourisme

Courriel: Chantal.Royer@uqtr.ca

Disponibilité : Veuillez prendre rendez-vous par courriel

Travaux

L'étudiant(e) doit respecter les normes usuelles de présentation des travaux écrits. Le Département d'études en loisir, culture et tourisme utilise le document de référence suivant : Provost, M., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2016). *Normes de présentation d'un rapport de recherche* (5e éd.). Trois-Rivières-Ouest : Les Éditions SMG.

Les travaux écrits doivent respecter les dispositions générales suivantes :

- Respecter les consignes propres à chaque travail
- Pour chaque dépôt dans le volet quantitatif, l'étudiant(e) ne remet qu'une copie électronique du travail à la chargée de cours EN FORMAT PDF. La chargée de cours se base sur l'heure de dépôt électronique pour savoir si l'échéance est respectée.

Le travail de recherche qualitative comprend un dépôt initial et un dépôt final. Les deux se font en format .nvp (NVivo) dans le dépôt de travaux du portail de cours.

8. FICHE D'ÉVALUATION

Détail des éléments d'évaluation

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	Date d'examen ou de remise des travaux
1. Développement d'un outil de mesure		15 %	15 %	31 janvier 2021
2. Analyse des résultats et des limites de l'outil		15 %	15 %	21 février 2021
3. Exercices synthèse SPSS	20 %		20 %	11 mars 2021
4. Travail de recherche qualitative				
• 1 ^{ère} remise (entretiens)	15 %		15 %	9 avril 2021
• Présentation orale	10 %		10 %	30 avril 2021
• Projet complet	25 %		25 %	30 avril 2021
Total des éléments de l'évaluation	70 %	30 %	100 %	

- Tout changement de date prévu à la fiche d'évaluation doit se faire avec l'accord des deux tiers (2/3) des étudiants inscrits au cours-groupe.
- L'auto-évaluation et l'évaluation des pairs ne peuvent compter séparément ou ensemble pour plus de 5 % de la note finale. (Article 270- *Règlement des études de cycles supérieurs*)

Développement d'un outil de mesure (15 %)

En équipe de deux, les étudiants devront développer un outil de mesure quantitatif en se basant sur un cadre conceptuel. Ils devront justifier l'élaboration de cet outil. L'objectif de mobiliser les connaissances des éléments liés à la mesure et de les expérimenter dans le développement d'un outil.

Le travail devra être remis en format PDF sur le portail au plus tard le 31 janvier 2021 à 23h59.

Analyse des résultats et des limites de l'outil (15 %)

Suite au développement et aux corrections apportées après la première correction de l'outil de mesure, les mêmes équipes devront réaliser une collecte des données. Avec leurs bases de données, ils devront réaliser des analyses statistiques, interpréter ces résultats et présenter les limites et les forces de leurs outils de mesure.

Le travail devra être remis en format PDF sur le portail au plus tard le 21 février 2021 à 23h59.

Exercices synthèse SPSS (20 %)

Un exercice synthèse sera proposé aux étudiants. Il abordera les notions abordées durant les ateliers SPSS. Les étudiants devront y répondre et déposer l'exercice en format PDF sur le portail au plus tard le 11 mars 2021 à 23h59.

Travail de recherche qualitative (50 % progressif)

Afin d'expérimenter diverses méthodes qualitatives en les combinant pour étudier un même phénomène, les étudiants seront amenés à recueillir des données sur une passion de loisir de leur choix. Ces données seront gérées et analysées à l'aide du logiciel d'aide à l'analyse NVivo. La première étape consiste à réaliser de courts entretiens et à les traiter à l'aide de NVivo (9 avril, 15 %). Par la suite, des données d'observation ainsi que des données provenant d'autres sources seront ajoutées au projet et analysées. Pour l'ensemble de ce projet, un procédé d'analyse inductive sera mobilisé. Les résultats de ce travail seront présentés à la classe lors du dernier cours, le 30 avril (10 %). La date limite de dépôt du projet est fixée au 30 avril (25 %).

Autres indications relatives à l'évaluation

Les critères d'évaluation de chacun des travaux seront communiqués à l'étudiant lors de la présentation de la consigne rattachée au travail. Les indications relatives aux travaux et à leur évaluation seront déposées sur le portail de cours.

Pour tous les éléments d'évaluation, une pondération de 20 % de la note globale sera allouée à la maîtrise de la langue française.

Règles particulières pour la passation d'une activité d'évaluation par Zoom

L'étudiant qui participe à une activité d'évaluation par Zoom doit activer sa caméra (vidéo) et la maintenir active jusqu'à sa déconnexion de la séance Zoom, afin de permettre à l'enseignant ou au surveillant de vérifier son identité et d'effectuer la surveillance de l'activité. L'étudiant doit avoir le visage à découvert sans obstruction (couvre-visage, casquette, chapeau, etc.) et ajuster sa caméra de façon à ce qu'elle capte son visage complet. L'étudiant doit avoir en sa possession sa carte étudiante à des fins de vérification d'identité et se connecter à l'activité en utilisant les prénom et nom indiqués sur sa carte.

Si l'étudiant refuse d'activer sa caméra ou de s'identifier auprès de l'enseignant ou du surveillant de la manière qui lui sera indiquée, il sera exclu de la séance Zoom. Il sera considéré comme étant absent à l'activité sans motif sérieux et sans possibilité de la reprendre.

Il est interdit d'enregistrer (vidéo ou audio) l'activité en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit. Toute violation de cette règle constitue un délit en vertu du *Règlement sur les délits relatifs aux études* et peut donner lieu à une sanction.

Veillez prendre note que les activités d'évaluation ne sont pas enregistrées par l'enseignant ou le surveillant.

Barème de notation

Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote
90,0	-100,0*	A+ [4,3]	85,2	- 90,0	A [4,0]	83,0	- 85,2	A- [3,7]
80,8	- 83,0	B+ [3,3]	78,6	- 80,8	B [3,0]	76,4	- 78,6	B- [2,7]
74,2	- 76,4	C+ [2,3]	72,0	- 74,2	C [2,0]	69,8	- 72,0	C- [1,7]
67,6	- 69,8	D+ [1,3]	65,5	- 67,6	D [1,0]	0	- 65,5	E [0,0]

9. CADRE RÉGLEMENTAIRE

La description officielle du cours publiée sur le site Internet de l'UQTR où des règlements pédagogiques particuliers peuvent s'appliquer:

[SLO6084 – Méthodes de recherche appliquées aux études en loisir, culture et tourisme](#)

Tous les documents normatifs sont disponibles sur le site du secrétariat général :

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_reglements.shtml

http://www.uqtr.ca/gouvernance/texte_politiques.shtml

Plus particulièrement :

1. [Règlement des études de cycles supérieurs](#)
2. [Politique de la formation à distance](#)
3. [Politique portant sur les utilisations des technologies de l'information et des communications \(TIC\)](#)
4. [Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#) et le site web de [soutien à la communauté universitaire en regard des étudiants en situation de handicap](#)
5. [Règlement sur les délits relatifs aux études](#)
6. [Règlement relatif à la sécurité sur le campus de l'UQTR](#)
7. [Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité](#)



OBJET DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La présente politique précise certaines règles de conduite, tant des professeurs que des étudiants, relatives aux enseignements sous la responsabilité directe du Département d'études en loisir, culture et tourisme, que ces enseignements soient dispensés par des professeurs réguliers ou des chargés de cours, ou encore des étudiants gradués inscrits à un programme de l'Université via la clause de réserve.

Les professeurs et chargés de cours (et étudiants, le cas échéant) dispensant des enseignements dans le cadre des programmes de formation sous l'autorité du Département d'études en loisir, culture et tourisme mais lesquels enseignements (cours) relèvent de la responsabilité directe d'autres départements seront invités, mais non obligés, à appliquer la présente politique lorsque les enseignements dispensés s'adressent exclusivement ou majoritairement à des étudiants des programmes sous l'autorité du Département d'études en loisir, culture et tourisme.

Les règles de conduite précisées dans ce document s'appliquent tant aux enseignements du 1^{er} cycle que ceux des cycles supérieurs, dispensés par le département. Elles sont établies en conformité avec le Règlement des études de 1^{er} cycle et le Règlement des études de cycles supérieurs de notre institution.

1. REMISE DES TRAVAUX

Tout travail doit être remis à l'échéance déterminée (date, heure et endroit) par l'enseignant au plan de cours. **Une pénalité de 40 % sera appliquée à tout travail ne respectant pas les échéances fixées au plan de cours. Après les premières 24 heures de retard, une pénalité supplémentaire de 20 % par jour suivra**, à moins d'entente particulière préalable écrite entre l'enseignant et l'étudiant, ou encore en vertu des articles 235 à 243 du Règlement des études de premier cycle, et de l'article 112 du Règlement des études de cycles supérieurs.

Les travaux doivent être remis de façon électronique ou encore sur format papier, au choix de l'enseignant.

2. PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS

La présentation technique des travaux écrits (page couverture, table des matières, pagination, numérotation, bibliographie, références, citations, etc.) fera l'objet d'une évaluation pouvant pénaliser jusqu'à 5 % la pondération totale de tout travail écrit (individuel ou d'équipe) remis dans le cadre d'un cours.

Normes de présentation : Provost, M.A., Alain, M., Leroux, Y. et Lussier, Y. (2016). *Normes de présentation d'un travail de recherche*. 5^e édition. Trois-Rivières, Québec : Les éditions SMG.

3. LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT ¹

La qualité du français écrit fera l'objet d'une évaluation pouvant pénaliser jusqu'à 20 % de la pondération totale de tout travail écrit (individuel ou d'équipe) remis dans le cadre d'un cours.

Le pointage suivant par faute (grammaire, orthographe, syntaxe) sera déduit de la pondération totale de tout travail (individuel ou d'équipe) jusqu'à concurrence de 20 points sur 100. Une faute d'orthographe qui se répète ne sera comptabilisée qu'une seule fois.

¹ Voir articles 224 et 225 du Règlement des études de premier cycle et articles 270 et 271 du Règlement des études de cycles supérieurs

AMPLEUR DU TRAVAIL ÉCRIT	POINTS ENLEVÉS PAR FAUTE
1 à 3 pages	2 points (10 fautes)
4 à 10 pages	1 point (20 fautes)
11 pages et plus	0,5 point (40 fautes)

Cette règle peut s'appliquer également dans les examens écrits réalisés en classe. L'enseignant peut permettre ou non l'usage d'un dictionnaire ou d'une grammaire dans ces cas. L'application de cette règle dans le cas des examens écrits devra être précisée dans le plan de cours.

4. PRÉSENTATION ORALE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet d'une présentation orale par un ou des étudiants seront évalués à partir d'une grille d'évaluation élaborée par l'enseignant et présentée soit sur le plan de cours ou soit en classe.

5. TRAVAUX D'ÉQUIPE

En cas d'exclusion d'un membre de l'équipe par la majorité de ses pairs, exclusion signifiée par écrit à l'enseignant et à l'étudiant, l'exclu se verra attribuer les points déjà accumulés avant l'exclusion, le cas échéant, et devra poursuivre seul le travail à réaliser. La même procédure s'applique en cas de retrait volontaire d'un membre d'une équipe.

6. ABSENTÉISME

Il est du devoir de l'étudiant d'être présent en classe pour l'ensemble des périodes prévues au plan de cours. Bien que la présence de l'étudiant à toutes les périodes de cours ne soit pas légalement obligatoire, l'enseignant peut attribuer une certaine pondération à la participation active de ce dernier en classe. Dans ce cas, cette pondération est précisée au plan de cours. Sauf dans les cas prévus aux articles 235 à 238 du Règlement des études de premier cycle, et aux articles 282 à 285 du Règlement des études de cycles supérieurs, en aucun cas l'absentéisme au cours, que ce soit pour des raisons de travail extérieur ou autres, ne pourra être évoqué comme motif, pour quelque raison que ce soit, en regard de la présente politique.

L'étudiant qui arrive en retard à un examen pourra recevoir sa copie uniquement dans l'éventualité où aucun de ses pairs n'a quitté la salle, sans quoi l'étudiant est considéré absent. Sauf en cas de force majeure, l'étudiant qui quitte la salle de classe durant un examen n'est pas autorisé à y revenir.

7. ÉCHELLE DE NOTATION DÉPARTEMENTALE

Les échelles de notation appliquées dans les enseignements du Département d'études en loisir, culture et tourisme sont les suivantes :

Pour le premier cycle :

Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote
93	- 100	A+ [4,3]	89	- 93	A [4,0]	85	- 89	A- [3,7]
82	- 85	B+ [3,3]	79	- 82	B [3,0]	76	- 79	B- [2,7]
73	- 76	C+ [2,3]	70	- 73	C [2,0]	67	- 70	C- [1,7]
64	- 67	D+ [1,3]	60	- 64	D [1,0]	0	- 60	E [0,0]

Pour les cycles supérieurs :

Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote	Min inclus	Max exclu	Cote
90,0	-100,0*	A+ [4,3]	85,2	- 90,0	A [4,0]	83,0	- 85,2	A- [3,7]
80,8	- 83,0	B+ [3,3]	78,6	- 80,8	B [3,0]	76,4	- 78,6	B- [2,7]
74,2	- 76,4	C+ [2,3]	72,0	- 74,2	C [2,0]	69,8	- 72,0	C- [1,7]
67,6	- 69,8	D+ [1,3]	65,5	- 67,6	D [1,0]	0	- 65,5	E [0,0]

* Le maximum de l'intervalle de cote A+ (100,0) est inclus dans cette cote

Note: L'étudiant inscrit à la maîtrise doit se conformer au Règlement des études de cycles supérieurs concernant sa moyenne cumulative (art. 422) et certaines situations d'échec dans des cours (art. 273 à 279).

8. ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

L'enseignant doit préciser au plan de cours la ou les périodes (jours, heures) de la semaine où il sera disponible pour rencontrer les étudiants aux fins d'encadrement individuel ou d'équipe. Il est de la responsabilité de l'étudiant ou de l'équipe d'étudiants d'obtenir une confirmation de rendez-vous.

9. REMISE DES RÉSULTATS AUX ÉTUDIANTS

Les dates de remise des travaux ou examens corrigés par l'enseignant sont précisées sur son plan de cours, conformément aux dispositions des articles 217 à 226 et 243 du Règlement des études de premier cycle et des articles 303 et 304 du Règlement des études de cycles supérieurs.

10. COMPORTEMENT PERTURBATEUR

L'étudiant doit se conformer au Règlement relatif à la sécurité sur le campus.

11. DÉLITS ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les règles relatives aux délits (plagiat, copiage, fraude) commis par les étudiants et aux sanctions qui s'ensuivent seront appliquées intégralement par les enseignants œuvrant au Département d'études en loisir, culture et tourisme (Règlement sur les délits relatifs aux études).

12. ENREGISTREMENT DU COURS

Il est interdit de photographier, d'enregistrer ou de filmer le professeur sans son autorisation verbale ou écrite.

13. ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES

Chaque étudiant doit compléter les activités d'évaluation individuelles seul et par lui-même. Il ne peut donc consulter aucune autre personne ou source, sauf avis contraire.

14. ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT EN VISIOCONFÉRENCE

L'étudiant inscrit à un cours à distance doit avoir accès à un ordinateur, un micro, une caméra et un accès à Internet, idéalement de 10Mb/s ou plus. Pendant les séances de cours, il est fortement recommandé à l'étudiant de garder sa caméra allumée (sauf en cas de consigne contraire). L'étudiant doit utiliser son vrai nom et se présenter sous son vrai visage et non sous forme d'avatar, à titre d'exemple. À moins d'avis contraire, les séances de cours ne seront pas enregistrées. Il est de la responsabilité de l'étudiant d'y être présent et de s'assurer que ses accès fonctionnent.

15. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION EN VISIOCONFÉRENCE

L'étudiant qui participe à une activité d'évaluation par visioconférence doit activer sa caméra (vidéo) et la maintenir active jusqu'à sa déconnexion de la séance, afin de permettre à l'enseignant ou au surveillant de vérifier son identité et d'effectuer la surveillance de l'activité. L'étudiant doit avoir le visage à découvert sans obstruction (couvre-visage, casquette, chapeau, etc.) et ajuster sa caméra de façon à ce qu'elle capte son visage complet. L'étudiant doit avoir en sa possession sa carte étudiante à des fins de vérification d'identité et se connecter à l'activité en utilisant les prénom et nom indiqués sur sa carte.

Si l'étudiant refuse d'activer sa caméra ou de s'identifier auprès de l'enseignant ou du surveillant de la manière qui lui sera indiquée, il sera exclu de la séance. Il sera considéré comme étant absent à l'activité sans motif sérieux et sans possibilité de la reprendre.

Il est interdit d'enregistrer (vidéo ou audio) l'activité en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit. Toute violation de cette règle constitue un délit en vertu du Règlement sur les délits relatifs aux études et peut donner lieu à une sanction.

Veillez prendre note que les activités d'évaluation ne sont pas enregistrées par l'enseignant ou le surveillant.

Le cadre réglementaire prévoit que les départements doivent se doter de règles pour l'administration des examens de compensation.

MOTIFS VALABLES

Les motifs qui peuvent être considérés comme étant valables pour se prévaloir d'un examen de compensation :

- a) Accident;
- b) Maladie;
- c) Naissance d'un enfant (pour le père ou la mère);
- d) Décès d'un parent (père, mère, frère, sœur, enfant ou conjoint, grands-parents ou beaux-parents) ou d'une personne significative (ami ou personne de l'entourage immédiat);
- e) Conditions humanitaires (notamment hospitalisation ou accompagnement en fin de vie d'un membre de famille immédiate);

AUTRES f)

- Service militaire;
- Étudiant-athlète des Patriotes (conflit d'horaire avec une compétition officielle à laquelle l'étudiant-athlète doit participer)
- Assister à une réunion de l'une des instances suivantes : Commission des études, Conseil exécutif, Conseil d'administration dans la mesure où le président de l'instance indique le caractère exceptionnel de la nécessité de la présence de l'étudiant à cette réunion.
- Toute circonstance jugée recevable par la direction départementale ou établie au niveau départemental en lien avec la réalité du département et du programme concernés.

Une preuve justifiant l'absence (billet médical à la suite d'une consultation en personne signé par un médecin ou une infirmière praticienne spécialisée (IPS), avis de décès ou autres) doit être fournie. L'UQTR se réserve le droit de faire les vérifications nécessaires pour s'assurer de la validité des pièces justificatives et de les refuser le cas échéant.

MOTIFS NON VALABLES

Si un étudiant se présente à un examen, il n'est pas réputé être absent et ne peut donc pas se prévaloir d'un examen de compensation.

De plus, les raisons qui **ne donnent pas droit** à un examen de compensation incluent notamment, mais non exclusivement :

- Les voyages personnels;
- Un conflit d'horaire (notamment entre deux cours ou avec un emploi);
- Une raison médicale non justifiée par un billet médical.

MODALITÉS SUR LES EXAMENS DE COMPENSATION

- Durant **les 5 jours ouvrables après la date de l'examen ou les 5 jours ouvrables après la date de confirmation de participation ou de départ**, l'étudiant remplit le formulaire prévu à cette fin et soumet sa demande par courriel à Lynda Beaudoin (lynda.beaudoin@uqtr.ca), copie conforme à l'enseignant. Il doit déposer, au bureau de Lynda Beaudoin (4037 Ringuet), les pièces justificatives reliées à la raison de son absence à l'examen :
 - A) Accident : rapport de police et/ou certificat médical en cas d'hospitalisation;
 - B) Maladie : certificat médical ;
 - C) Naissance d'un enfant : attestation de naissance délivrée par l'hôpital;
 - D) Décès : avis de décès;
 - E) Conditions humanitaires : certificat médical ;
 - Autres F): selon les exigences de l'enseignant.
- Les examens de compensation se tiennent normalement les vendredis après-midi à une date fixée par le directeur de département;
- L'examen de compensation ne doit pas entrer en conflit avec l'horaire de cours de l'étudiant;
- L'étudiant doit être informé de l'heure et du lieu de l'examen au moins 5 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de celui-ci;
- L'absence non motivée à l'examen de compensation entraîne automatiquement un échec à cet examen.

c.f. Règlement des études de premier cycle et Règlement des études de cycles supérieurs

Une fois que le département a autorisé l'examen de compensation, l'enseignant doit déterminer les modalités d'évaluation. Un examen de compensation peut prendre différentes formes permettant l'évaluation des apprentissages visés par cet examen.

RECOURS

L'étudiant qui a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise dans le traitement d'une demande d'examen de compensation doit s'adresser par écrit au doyen (ou son mandataire) et en préciser les motifs. Le doyen (ou son mandataire) procède à un examen de la demande, effectue les consultations qu'il juge appropriées et rend une décision. La décision du doyen est finale et sans appel (Règlement des études de premier cycle et Règlement des études cycles supérieurs).

FRAIS

L'exemption des frais s'applique pour tous les motifs valables indiqués ci-haut (a, b, c, d et e). Pour les autres cas (f), des frais de 40 \$ sont exigés. Dans le cas où un étudiant devait subir plus d'un examen de compensation, un montant maximum de 40\$ pour une même justification d'absence sera facturé.

Ces frais doivent être payés directement au Secrétariat du département au plus tard deux jours ouvrables avant la date prévue de l'examen de compensation. Si le paiement n'est pas effectué, l'étudiant ne pourra pas se prévaloir de son droit de faire l'examen de compensation.

EXAMEN DE COMPENSATION : ÉTAPES À SUIVRE

1. L'étudiant remplit le formulaire de demande d'un examen de compensation, le signe et le remet à la direction départementale. Le département est identifié dans le plan de cours.
2. La direction départementale approuve ou refuse la demande selon les motifs ou les pièces justificatives.
3. Si la demande est approuvée, l'étudiant se présente au Secrétariat du département pour acquitter les frais requis au plus tard deux jours ouvrables avant la date prévue de l'examen de compensation.



SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT	
Nom :	Prénom :
Code permanent :	Courriel UQTR ² :
Programme d'études :	Code du programme :
No. de téléphone:	No. de téléphone (autre) :
SECTION 2 : COURS VISÉ PAR LA DEMANDE D'EXAMEN DE COMPENSATION OU D'UN DÉLAI POUR REMISE DE TRAVAUX	
Sigle de cours – groupe :	Titre du cours :
Session : <input type="checkbox"/> Intra <input type="checkbox"/> Final <input type="checkbox"/> Autre	
Nom de l'enseignant :	
Date de l'examen manqué (voir le plan de cours) :	
SECTION 3 : MOTIF D'ABSENCE À L'APPUI DE LA DEMANDE	
Note importante : l'étudiant doit fournir les documents du motif d'absence à un examen (ex. : certificat médical, avis de décès (nécrologie), etc.).	
<input type="checkbox"/>	Accident
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Maladie ou <input type="checkbox"/> Hospitalisation (pour soi, conjoint, enfant). <i>Un papier médical est exigé pour toute forme de maladie</i>
<input type="checkbox"/>	Naissance d'un enfant (pour le père ou la mère)
<input type="checkbox"/>	Décès d'un parent (père, mère, frère, sœur, enfant, conjoint, grands-parents ou beaux-parents) ou d'une personne significative (ami ou personne de l'entourage immédiat)
<input type="checkbox"/>	Circonstances humanitaires (Hospitalisation d'un proche, accompagnement en fin de vie)
<input type="checkbox"/>	Service militaire
<input type="checkbox"/>	Étudiant-athlète des Patriotes (conflit d'horaire avec une compétition à laquelle l'étudiant-athlète doit participer)
<input type="checkbox"/>	Assister à une réunion de l'une des instances suivantes : Commission des études, Conseil exécutif, Conseil d'administration dans la mesure où le président de l'instance indique le caractère exceptionnel de la présence de l'étudiant à cette réunion
<input type="checkbox"/>	Autres circonstances établies en lien avec la réalité du département qui peut tenir compte de la réalité du programme concerné
<input type="checkbox"/>	Pièces justificatives :

² L'Université utilise le **courriel UQTR** attribué à l'étudiant lors de son admission ou le portail étudiant pour adresser toutes ses communications officielles et toutes informations pertinentes à l'étudiant. L'étudiant a la responsabilité de les consulter régulièrement.

SECTION 4 : SIGNATURE DE L'ÉTUDIANT_____
Nom de l'étudiant (lettres moulées)_____
Signature de l'étudiant_____
Date**SECTION 5 : SECTION RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT**

- | | | |
|--------------------------|-------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | La demande est acceptée | Le département doit transmettre à l'étudiant les détails relatifs à la passation de l'examen de compensation (date, heure, local) en respectant les délais fixés par la politique du Département d'études en loisir, culture et tourisme. |
|--------------------------|-------------------------|---|

Date de l'examen de compensation : _____ Heure de l'examen : _____ Local : _____

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | La demande est refusée. Préciser les motifs de refus : |
|--------------------------|--|

Nom de la direction départementale_____
Signature de la direction départementale_____
Date**SECTION 6 : PAIEMENT DES FRAIS EXIGÉS LE CAS ÉCHÉANT**

Réception des frais d'examen au montant de 40\$, et ce, pour un maximum de 40\$ pour une même justification.

Les frais sont également exigés pour les demandes d'examens de compensation organisés par le Service aux étudiants en situation de handicap et demandant des mesures adaptées.

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Frais doivent être payés directement au Secrétariat du Département si la demande est acceptée, au moins deux jours ouvrables avant la tenue de l'examen de compensation. |
|--------------------------|--|

SECTION 7 : PAIEMENT ET RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN DE COMPENSATION LE CAS ÉCHÉANT

Examen de compensation transmis par l'enseignant :

Enseignement informé du retour de l'examen le :

Examen remis à l'enseignant le:

Examen de compensation : Étapes à suivre

1. L'étudiant remplit le formulaire de demande d'un examen de compensation, le signe et le remet à la direction départementale. Le département est identifié dans le plan de cours.
2. La direction départementale approuve ou refuse la demande selon les motifs ou les pièces justificatives.
3. Si la demande est approuvée, l'étudiant se présente au Secrétariat du département pour acquitter les frais requis au plus tard deux jours ouvrables avant la date prévue de l'examen de compensation.

9.